TRANSPORT & LOGISTIQUE

Transport : contrôler les surcharges et préparer le carbone 2027.

La note DGEC du 23 octobre montre un gazole légèrement inférieur à fin septembre, mais toujours élevé sur un an. Les prix de services restent ceux du deuxième trimestre, faute de nouveau résultat publié dans les sources vérifiées. Lecture ANYWAY : séparer énergie, service et carbone pour négocier le coût complet des flux.

GAZOLE AU DÉTAIL

2,3515

€/L TTC

semaine référencée 23 octobre 2026

TRANSPORT ET ENTREPOSAGE BTOB

118,4

indice, base 100 en 2021

2e trimestre 2026

Gazole : des variations dans les deux sens

À 2,3515 €/L TTC le 23 octobre, le gazole baisse de 0,81 % par rapport au 25 septembre, calcul ANYWAY, mais augmente de 0,2 % sur la dernière semaine selon la DGEC. Contrôler les dates de référence avant d'accepter une répercussion uniforme. [2]

Fret : un repère trimestriel à utiliser avec prudence

Le dernier IPSE vérifié reste le T2 2026 : fret routier BtoB +4,1 % sur le trimestre. Ce résultat publié en août ne mesure pas les prix d'octobre. Lecture ANYWAY : remettre en concurrence un panier de flux comparable et demander des justificatifs propres aux lignes. [1]

LECTURE ANYWAY

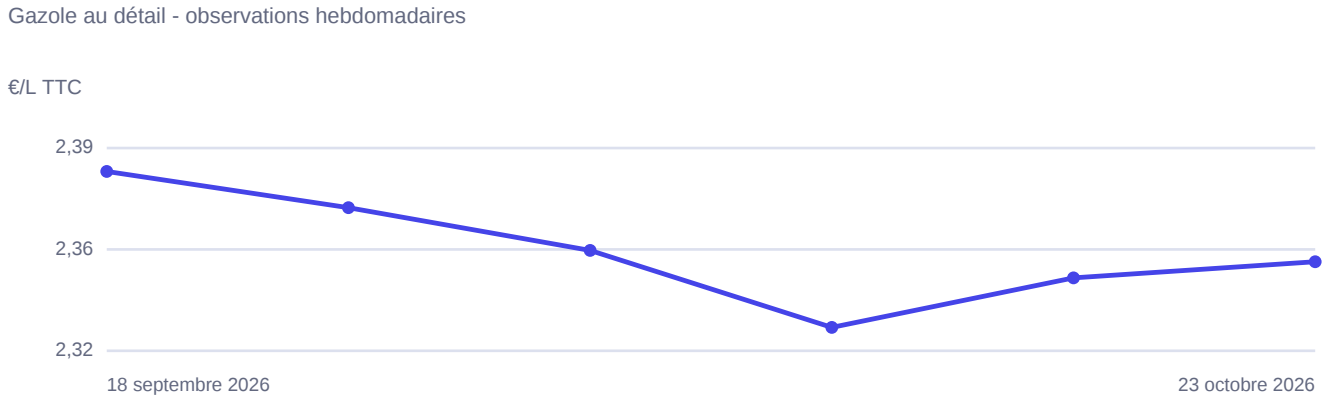
Rapprocher chaque transport, date, référence énergétique et volume facturé. Isoler prestation, propulsion, froid, attente et carbone ; appliquer aussi les baisses et supprimer les charges comptées deux fois.

MARCHÉS & TENDANCES

Cours et indices : voir leur évolution.

INDICATEUR	NIVEAU / PÉRIODE	ÉVOLUTION / PÉRIMÈTRE
Gazole au détail [2]	2,3515 €/L TTC · semaine référencée 23 octobre 2026	+0,2 % sur la semaine ; +51,3 % vs 17 octobre 2025 · DGEC ; France métropolitaine hors Corse
Transport et entreposage BtoB [1]	118,4 indice, base 100 en 2021 · 2e trimestre 2026	+3,0 % sur un trimestre ; +4,0 % sur un an · France ; section H ; services aux entreprises françaises
Fret routier BtoB [1]	+4,1 % sur un trimestre · 2e trimestre 2026	Après +1,5 % au trimestre précédent · France ; prix de production des services de transport routier de fret

Gazole : historique actualisé à fin octobre [2]



2,38 à 2,35 · -1,34 %

De 2,3834 €/L le 18 septembre à 2,3515 le 23 octobre : -1,34 %, calcul ANYWAY. Le creux du 9 octobre est suivi d'une reprise ; la facture doit refléter la période réellement prévue au contrat.

Chaque série possède son unité et son échelle. Six observations hebdomadaires TTC ; conversion exacte des c€/L publiés en €/L. La page DGEC lie la note du 23 octobre. Le fichier supposé du 30 octobre n'a pas pu être lu ; aucune valeur de cette date n'est inventée. Fréquence des observations : hebdomadaire.

Maritime : préparer le passage à la couverture intégrale

La restitution ETS passe à 100 % des émissions déclarées dès 2027, après 70 % des émissions 2025 restituées en 2026. Cette règle ne suffit pas à calculer une surcharge : route, émissions attribuées et prix du quota doivent être explicités. [5]

RÉGLEMENTATION & RSE

Sécuriser la conformité, activer les leviers responsables.

Révision énergétique · EN VIGUEUR - ARTICLE L.3222-1

L.3222-1 : si le contrat mentionne les charges énergétiques retenues, révision de plein droit entre contrat et transport. Propulsion et groupes frigorifiques autonomes concernés ; charges à faire apparaître sur facture. [3] **À faire :** Documenter énergie, charges et dates ; vérifier propulsion et froid dans les deux sens.

Cabotage · RÈGLES EUROPÉENNES APPLICABLES

Après transport international entrant déchargé : jusqu'à trois opérations en sept jours, sous conditions. Carence de quatre jours pour le même véhicule et État ; vérifier les règles calendaires et autres États. [4] **À faire :** Exiger licence et preuves du trajet ; contrôler sous-traitants et solution conforme.

ETS maritime · APPLICABLE ; TRAJECTOIRE 2027 ADOPTÉE

Champ ETS ≥5 000 UMS : CH4/N2O depuis 2026. Restitution 2026 : 70 % des émissions 2025 ; dès 2027 : 100 %. Couverture : 50 % UE/hors UE, 100 % intra-UE/ports ; dispositions particulières. [5] **À faire :** Vérifier périmètre, calcul et justificatifs ; distinguer règles adoptées et proposition de réforme.

RSE · Acheter une progression mesurée et une preuve d'émissions

Écoconduite : vérifier le périmètre du label

AFNOR Certification présente désormais le label Objectif CO2 avec audit, périmètre défini et suivi annuel. EVE confirme sa clôture au 31 décembre 2025 ; les engagements encore valides restent suivis. Un label d'entreprise doit être rapproché des prestations effectivement confiées. [6] [7]

À engager : Demander attestation, périmètre, consommation et kilomètres à vide ; convenir d'un suivi de l'écoconduite à charge et trajet comparables, avec un bilan mensuel des actions et incidents.

Carbone 2027 : construire le plan de réduction

L'ETS maritime couvre CH4/N2O depuis 2026 et prévoit la restitution intégrale dès 2027. Cette évolution renforce l'intérêt de documenter émissions et solutions de transport lors du renouvellement des marchés. [5]

À engager : Comparer itinéraires, remplissage et modes disponibles avec méthode commune ; retenir un plan chiffré, des responsables et des preuves de progrès.

DÉCISIONS ACHATS

Transformer la veille en décisions documentées.

Comparer les offres sur le même panier

Fixer origines-destinations, poids, palettes, équipements et contraintes. Inclure manutention, rendez-vous, stockage, retours et minimums ; exiger une facture simulée sur un panier commun.

Sécuriser les capacités utiles

Formaliser prévisions, préavis, taux d'acceptation et délais. Tester une alternative pour les flux critiques ; convenir d'une procédure d'escalade et de preuves lors des retards ou avaries.

Préparer les conditions 2027

Faire chiffrer les composantes révisables avec hypothèses et périodes. Prévoir bilan trimestriel coût/service/émissions ; ne pas transformer une trajectoire réglementaire en hausse forfaitaire injustifiée.

ANYWAY VOUS ACCOMPAGNE

Un premier échange pour cadrer vos priorités, comparer les offres et sécuriser vos engagements.

Thomas DELOTS · 06 63 25 32 35 · contact@anyway-consulting.fr

SOURCES · liens cliquables · collecte 2026-11-01

[1] Insee · Prix de production des services - deuxième trimestre 2026 · 2026-08-27

[2] DGEC / ministère de la Transition écologique · Prix pétroliers - note officielle du 23 octobre 2026 · 2026-10-23

[3] Légifrance · Code des transports - article L.3222-1 · Version en vigueur depuis le 2023-01-01

[4] Commission européenne / DG MOVE · Règles de cabotage applicables depuis le 21 février 2022 · Applicables depuis le 2022-02-21 ; page consultée au 2026-10-05

[5] Commission européenne / DG CLIMA · Réduire les émissions du transport maritime - champ et calendrier ETS · Page relue au 2026-11-01 ; proposition signalée du 2026-07-17

[6] AFNOR Certification · Label Objectif CO2 - opérateur, audit et suivi · Date non indiquée sur la page

[7] Programme EVE / Eco CO2 · Fin du programme EVE - continuité des engagements et labels · Date non indiquée sur la page

Retrouvez la rubrique, les précisions et les prochaines éditions sur anyway-consulting.fr